



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles
Nouvelle-Aquitaine**

Affaire suivie par **Emmanuelle MAILLET**

Bordeaux, le

Conseillère pour l'architecture

OBJET : Avis de la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture du 7 octobre 2025
Projet de plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP) de Sainte-Foy-la-Grande (33)

Monsieur le président,

Lors de sa séance du 7 octobre 2025, la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture a émis un **avis favorable**, à l'unanimité, au projet de plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine du site patrimonial remarquable de Sainte-Foy-la-Grande.

En conséquence, je vous invite à procéder à la mise à l'enquête publique de ce projet en application des articles L.631-4 et D.631-9 du code du patrimoine.

Conformément au 4° de l'article R.123-8 du code de l'environnement, le présent avis doit être joint au dossier de l'enquête publique.

Le procès-verbal de la séance vous sera adressé dans un second temps.

Je vous prie d'accepter, monsieur le président, l'expression de ma considération la meilleure.

Laetitia MORELLET
Directrice régionale adjointe
Pôle Patrimoines et Architecture

Monsieur Pierre ROBERT, président
Communauté de communes du Pays Foyen
2 avenue Georges Clémenceau
33220 Pineuilh

Copie à : Madame la maire de Sainte-Foy-la-Grande
Madame l'architecte des bâtiments de France